

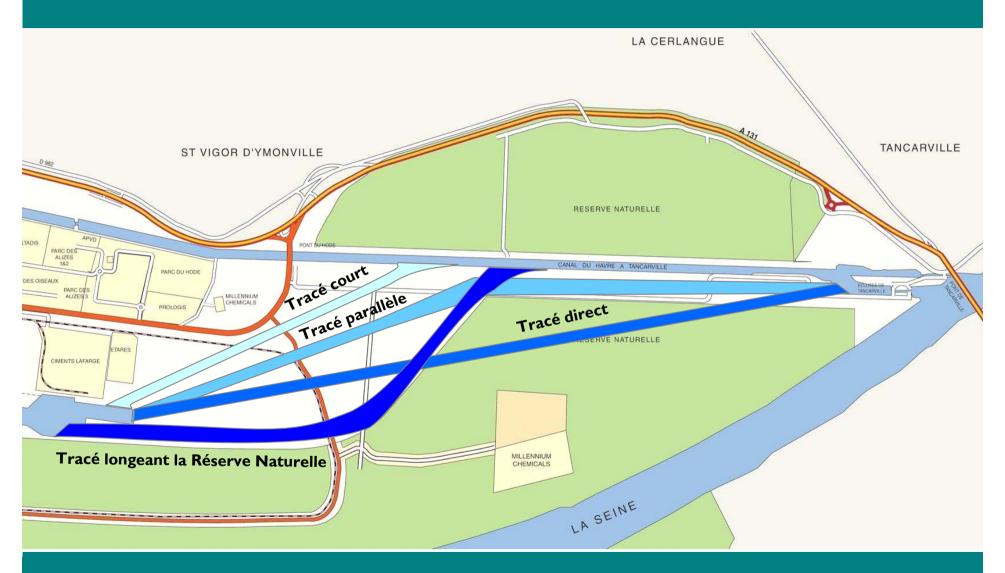
DÉBAT PUBLIC

PROJET D'EXTENSION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DE PROLONGEMENT DU GRAND CANAL DU HAVRE



Les variantes et leurs impacts

I - Les variantes du projet





2 - La comparaison des variantes

Les caractéristiques indépendantes des tracés

Les critères de comparaison des variantes

L'hypothèse « Marais de Cressenval »



Les dimensions du canal

Profondeur de l'ordre de 5 m (soit à la cote +2 CMH) :

- tirant d'eau maxi des bateaux : 3,50 m
- entre 1,30 m et 1,90 m d'eau sous la quille

Largeur de l'ordre de 120 m:

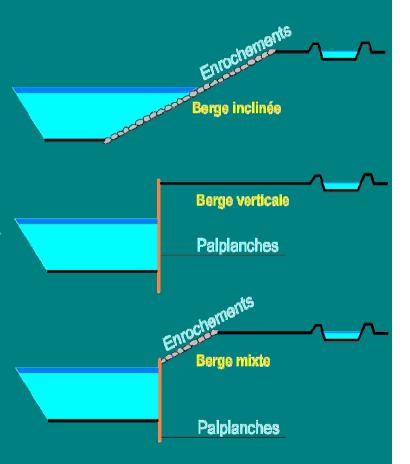
- croisement de 2 automoteurs larges de 15,50 m
- stationnement latéral possible



Les berges

- Berges inclinées : moins chères, favorisent les circulations animales mais emprise importante (6 ha/km de canal) et inconfort pour la navigation (repérage)
- Berges verticales : intéressantes pour la navigation et les aménagements, emprise limitée, mais plus chères et nécessitant des interruptions (pipes, faune)
- Berges mixtes : compromis
- Écart de coût de +/- 5% entre solutions

Préférence GPMH : berges verticales





Les ponts

Rétablissement de la double voie ferrée (desserte de Port 2000 et de la zone au sud du Grand Canal)

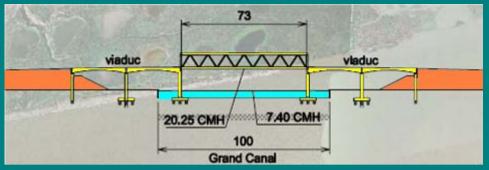
Rétablissement de la route de l'estuaire pour les circulations autorisées (agriculteurs, chasseurs, MdE, exploitation, convois exceptionnels...)

Réduction de largeur du canal (pertuis) au droit des ponts pour limiter leur envergure :

58 m pour ponts mobiles, 73 m pour ponts fixes

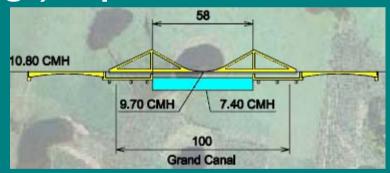


Les ponts fixes :



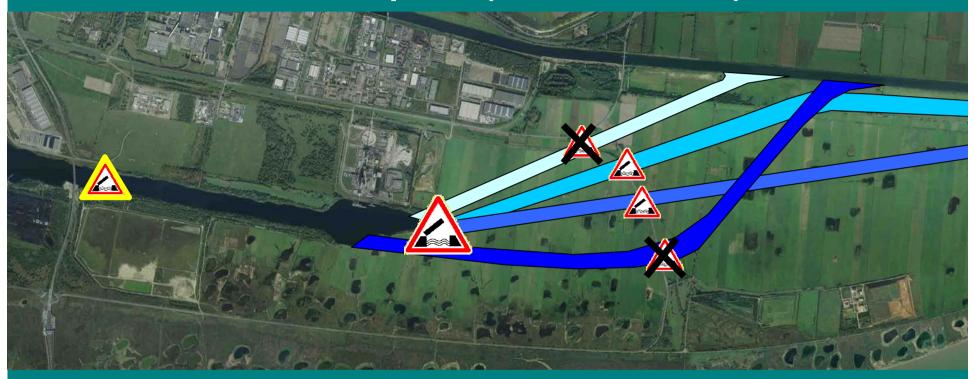
Pas de perturbation des circulations, pertuis plus large, mais hauteur (13,10 m soit 5 hauteurs high cube) et rampes (insertion dans le paysage) importantes

Les ponts mobiles :



Pas de limitation des tirants d'air, construction possible à différentes hauteurs, mais perturbation des circulations en cas de manœuvre, pertuis plus étroit, et nécessité d'un itinéraire ferroviaire de secours

La localisation des ponts (fixes ou mobiles) :



- Obligatoirement en extrémité du GCH pour les tracés court (biais) et longeant la Réserve (largeur en courbe)
- Sur place ou en extrémité du GCH pour les tracés direct et parallèle
- Itinéraire de "secours" ferroviaire (mobile) : à l'Est du barreau A29

4 - Critères de comparaison : l'impact écologique



- 1 Tracé court (217 ha)
- 2 Tracé parallèle (406 ha)
- Tracé direct (553 ha)
- Tracé longeant la Réserve (665 ha)

Superficie du projet



4 - Critères de comparaison : l'impact hydraulique



- 1 Tracé court (4200 m)
- 1 Tracé parallèle (8600 m)
- 1 Tracé direct (12400 m)
- Tracé longeant la Réserve (6200 m)

Linéaire de contre-canal



4 – Critères de comparaison : l'agriculture



- 1 Tracé court (217 ha)
- 2 Tracé parallèle (406 ha)
- Tracé direct (553 ha)
- 4 Tracé longeant la Réserve (665 ha)

Superficie du projet



4 - Critères de comparaison : la chasse



- 1 Tracé court (0)
- 2 Tracé parallèle (1)
- Tracé direct (15)
- 4 Tracé longeant la Réserve (18)

Nombre de gabions



4 - Critères de comparaison : création de plan d'eau



- 4 Tracé court (51 ha)
- 1 Tracé parallèle (116 ha)
- Tracé direct (100 ha)
- Tracé longeant la Réserve (87 ha)

Superficie des plans d'eau



4 - Critères de comparaison : la navigation



- 3 Tracé court
- 2 Tracé parallèle
- 1 Tracé direct
- 4 Tracé longeant la Réserve

Sinuosité du tracé



4 - Critères de comparaison : la zone d'activités

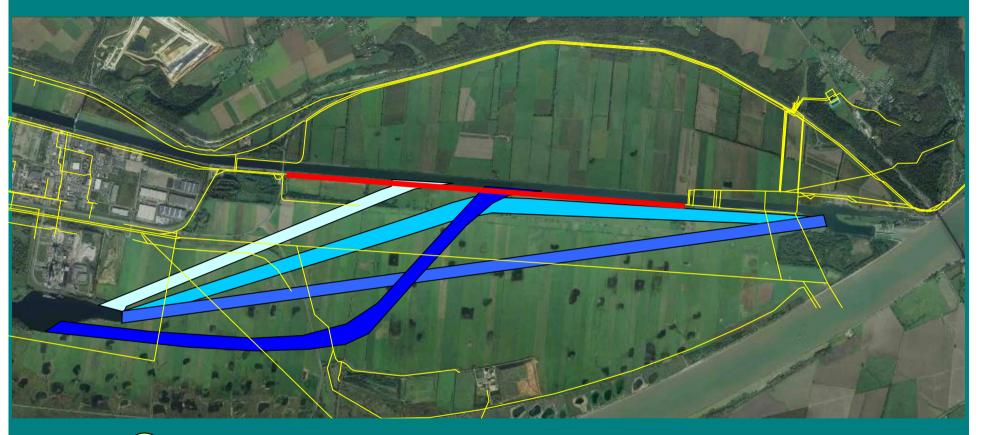


- Tracé court (166 ha)
- Tracé parallèle (290 ha)
- Tracé direct (453 ha)
- 1 Tracé longeant la Réserve (578 ha)

Superficie de zone possible



4 - Critères de comparaison : les pipelines



- Tracé court
- 1 Tracé parallèle
- 1 Tracé direct
- 3 Tracé longeant la Réserve

Croisement de la nappe de 17 pipes



4 - Critères de comparaison : le coût des travaux

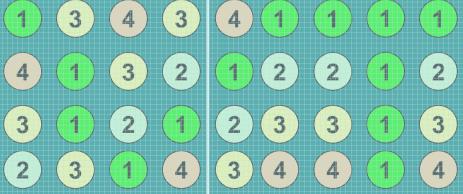


- 1 ____ Tracé court (145/175 M€)
- Tracé parallèle (220/245 M€)
- 3 Tracé direct (210/235 M€)
- Tracé longeant la Réserve (185/215 M€)



Montant HT











Tracé longeant la Réserve





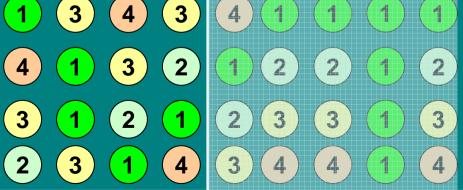


- 4 1 3 2 1 2 2 1 2
- 3 1 2 1 2 3 3 1 3
- 2 3 1 4 3 4 4 1 4

- Tracé court
- Tracé parallèle
- Tracé direct
- Tracé longeant la Réserve

















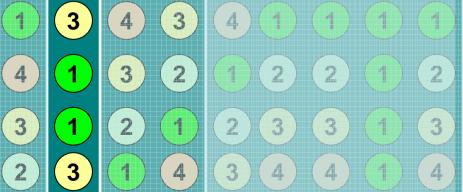




- Tracé court
- Tracé parallèle
- Tracé direct
- Tracé longeant la Réserve







- Tracé court
- Tracé parallèle
- Tracé direct
- Tracé longeant la Réserve







- Tracé parallèle
- Tracé direct
- Tracé longeant la Réserve



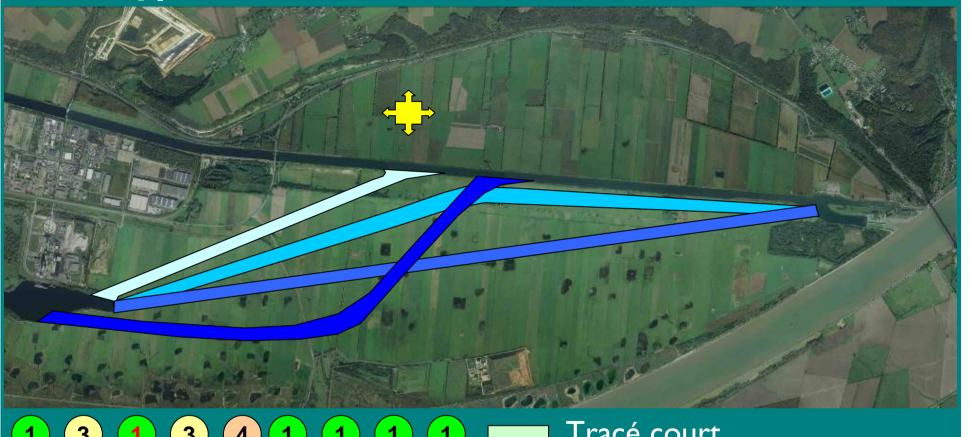
6 - L'hypothèse « Marais de Cressenval »



Permettrait de disposer d'une superficie de réserve foncière équivalente quel que soit le tracé

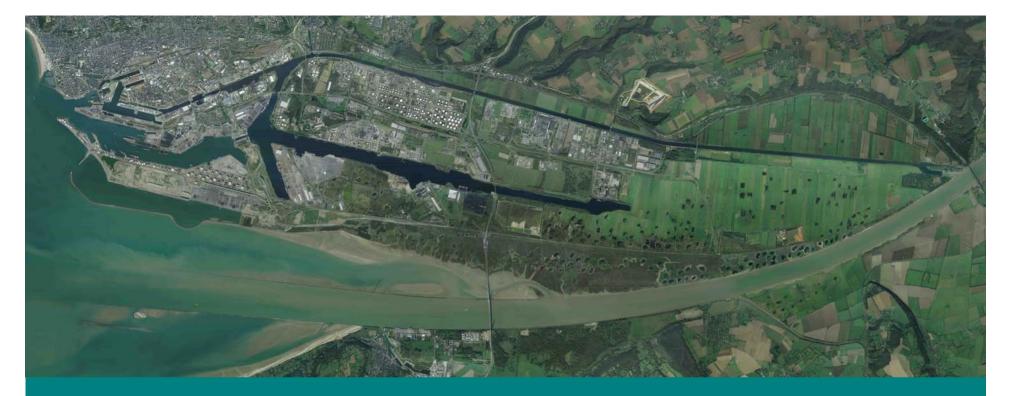
N'aurait pas d'effet sur les critères de navigation, de création de plan d'eau, d'impact sur les pipelines et de coût des travaux

6 - L'hypothèse « Marais de Cressenval »



- Tracé court
- Tracé parallèle
- Tracé direct
- Tracé longeant la Réserve





Merci de votre attention

